

# COMMISSION PARITAIRE NATIONALE POUR l'EMPLOI et la FORMATION PROFESSIONNELLE

## EXPÉDITION et EXPORTATION de FRUITS et LEGUMES (CCN 3233)

Secrétariat Général : ANEEFEL 60, Rue du Faubourg Poissonnière - 75010 PARIS  
☎ 01 45 23 91 90 Fax 01 45 23 91 91 info@aneefel.com

### - AVIS du 5 Mars 2009 -

Vu l'Avenant N°3 du 16 novembre 2004 à l'Accord du 20 décembre 1994, relatif à la formation professionnelle, qui précise que la période de professionnalisation a notamment pour objet de permettre à son bénéficiaire de participer à une action de formation dont l'objectif est défini par la CPNEFP de la branche professionnelle, et vu l'Accord du 18 avril 2006 spécifique aux Fabricants de Végétaux Prêts à l'Emploi, la CPNEFP de l'Expédition-Exportation de Fruits et Légumes, réunie le 5 mars 2009 a pris la décision suivante :

Peuvent être préparées **dans le cadre de la période de professionnalisation 2 formations à la Maintenance des Chaines de Conditionnement :**

#### 1. Maintenance de base

pour une durée minimum de 21h, maximum de 35h et un coût de 25 euros/heure dans la limite des coûts réels.

**Les thèmes qui devront être abordés pour que la formation soit éligible à la période sont :**

- Connaître le process de la ligne de conditionnement,
- Connaître la cinématique des équipements,
- Connaître les règles de sécurité avant toute intervention et les limites de son intervention,
- Connaître le rôle et le fonctionnement de chaque équipement,
- Connaître les défaillances possibles liées aux organes et composants des systèmes en fonctionnement,
- Connaître les causes liées à ces défaillances
- Connaître et savoir utiliser les outillages ou les moyens nécessaires pour exécuter son intervention,
- Connaître les principes de base de la lubrification, les points de graissage et leur fréquence,
- Savoir communiquer (oralement et/ou par écrit) une demande d'intervention fiable.,
- Savoir lire un planning préventif d'intervention.

#### 2. Maintenance de Niveau 2

pour une durée minimum de 56h, maximum de 70h et un coût de 25 euros/heure dans la limite des coûts réels.

**Les thèmes qui devront être abordés pour que la formation soit éligible à la période sont :**

- Connaître la chaine cinématique à l'intérieur des systèmes mécaniques,
- Connaître la technologie et le rôle des composants mécaniques de chacun des systèmes,
- Identifier les causes de défaillances simples,
- Analyser les équipements de puissance électriques, pneumatiques et hydrauliques,
- Analyser les équipements de commande électriques,
- Habilitation électrique,
- Établir des bons d'entrée / sortie d'outillages ou de composants du magasin, éventuellement établir un bon de commande,
- Connaître et savoir utiliser les outillages ou les moyens nécessaires pour exécuter son intervention,
- Remettre le bien en service après une intervention,
- Renseigner la documentation de suivi du bien.

La CPNEFP demande à INTERGROS de réaliser un état des lieux semestriel de ces formations afin de pouvoir ajuster, si nécessaire, le forfait horaire et de préciser, le cas échéant, les contenus de formation.

Cet avis a été voté à l'unanimité des présents.

Fait à Paris, le 5 mars 2009

Le Président,  
**Gérard PERRIN** (CFE/CGC/FNAA)

La Vice-Présidente,  
**Marie-Claude PARET** (ANEEFEL)

